

Appel à initiatives Handicap PACA-Corse 2025

**APPEL À
INITIATIVES
2025**

DATE LIMITE DE
TRANSMISSION DES
DOSSIERS :
16 AVRIL 2025 À 17H

Afin de favoriser la participation à la vie sociale des personnes en situation de handicap, la Fondation de France veut soutenir des initiatives co-construites avec elles. L'objectif : les impliquer dans la réflexion sur les modalités et dispositifs qui renforceraient l'exercice de leur citoyenneté.

La Fondation de France soutiendra des initiatives dans la région PACA et Corse favorisant :

- le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap ;
- le plein exercice des droits et des choix des personnes en situation de handicap ;
- la collaboration entre les acteurs des secteurs spécialisés et ordinaires ;
- l'évolution des pratiques au sein des structures pour donner plus de place aux personnes en situation de handicap (gouvernance, conception, réalisation, décision...)

Les initiatives soutenues pourront concerner tous les domaines : habitat, éducation, emploi, engagement citoyen, accès aux soins, accompagnement à la parentalité, etc.

La Fondation de France souhaite soutenir des initiatives complémentaires et bien articulées avec les dispositifs existants, pensées dans la durée.

Qui peut répondre ?

Les associations à but non lucratif de la région PACA Corse.

Les porteurs de projet doivent justifier d'au moins un an d'existence.

Le dossier de demande de subvention est déposé par l'une des structures partenaires du projet si la demande est co-portée. C'est elle qui portera juridiquement le projet vis-à-vis de la Fondation de France, qui recevra les subventions, en assurera la gestion et qui devra justifier de leur utilisation.

Quels critères de sélection ?

Les projets sont étudiés au regard des trois critères suivants :

- le projet résulte d'une initiative partagée entre des acteurs du champ du handicap et/ou des personnes handicapées, d'une part, et des acteurs œuvrant en dehors de ce champ avec une volonté inclusive, d'autre part ;
- le projet repose sur l'inclusion des personnes en situation de handicap à chacune de ses phases (conception, décision, réalisation, évaluation, etc.) ;
- le projet met en œuvre des pratiques (sociales, professionnelles, culturelles...) qui favorisent un changement de regard sur les personnes en situation de handicap.

Une attention particulière est portée aux projets portés par des structures :

- dont l'objet principal est de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap
- ayant déjà travaillé dans une logique de coopération avec d'autres acteurs ;
- dont la gouvernance inclut des personnes en situation de handicap.

Attention, la Fondation de France ne soutient pas :

- les initiatives qui relèvent ou devraient relever des missions assurées par les politiques publiques et, de façon générale, des obligations légales ou de compétences et financements institutionnels déjà identifiés,
- les travaux de gros œuvre ou les projets d'investissement en matière d'infrastructures,
- l'acquisition seule d'équipements logistiques (véhicule, handisport...) non comprise dans un projet plus global,
- les projets présentés de façon rétroactive.

Tout dossier incomplet ou adressé hors délais sera refusé.

Modalités de soutien

• Le soutien de la Fondation de France peut concerner le démarrage d'une initiative, son développement, son évaluation ou son essaimage. La subvention peut contribuer à financer les frais de fonctionnement du projet et l'achat de matériel nécessaire à sa réalisation.

• Le soutien de la Fondation de France est apporté sous forme d'une subvention annuelle ou pluriannuelle d'une durée maximale de trois ans, déterminée en fonction des besoins du projet, de sa nature et de son caractère novateur avec une enveloppe minimum de 10 000 €. (et/ou d'une aide méthodologique effectuée par des consultants).

Comment répondre ?

L'appel à initiatives « Handicap PACA Corse » est ouvert à partir du 03 mars 2025.

Attention, les candidatures s'effectuent **exclusivement en ligne** avant le 16 avril 2025 à 17h. Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale ou électronique.

Le circuit de financement d'un projet

1/ La présélection

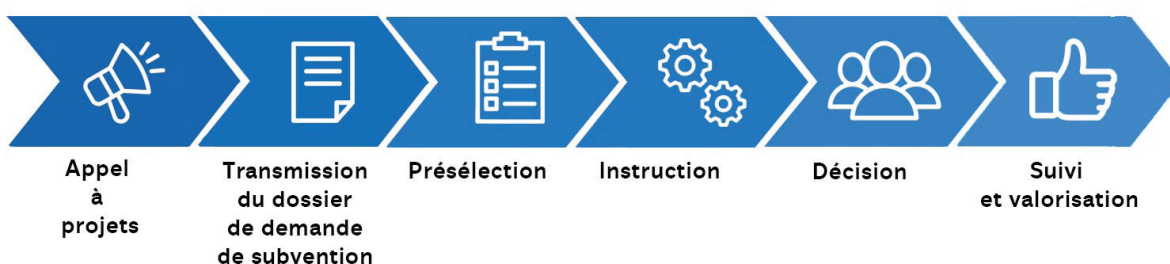
Cette phase permet de vérifier l'éligibilité de votre projet. Toutes les candidatures transmises avant le 16 avril 2025 seront étudiées par un comité d'experts. Seuls les projets présélectionnés à l'issue de cette phase feront l'objet d'une instruction.

2/ L'examen en comité

Seuls les projets ayant fait l'objet d'une instruction par la Fondation de France seront examinés par le comité d'experts au courant de l'été.

Les réponses seront données avant le mois de septembre 2025.

Pour toute question, vous pouvez écrire à projets@fdf.org ou appeler le 01 85 53 13 66..



40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
X in @ f
fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 977 fondations abritées soutiennent chaque année près de 12 600 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux : aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.